

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Tr R01	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

1ère PARTIE : 2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 – OBJECTIF :

Le candidat doit être capable :

- 1 – de réaliser en autonomie et conformément aux prescriptions du constructeur, les contrôles et mesures demandés, en utilisant les appareils spécialisés, et d'annoncer des résultats validables.
- 2 – d'interpréter des résultats en indiquant les causes des défauts éventuels, les conséquences et en proposant les remèdes.

2 – DONNEES FOURNIES :

- un véhicule,
- l'appareil de mesure des trains roulants et sa notice d'utilisation,
- le manuel de réparation relatif au véhicule,
- la fiche des valeurs caractéristiques,
- l'outillage d'appoint nécessaire.

3 – TRAVAIL A EFFECTUER :

- 1ère partie : * Installer l'appareil de contrôle
* Relever les valeurs caractéristiques du train roulant.

- 2ème partie : A partir du relevé fourni par le centre d'examen à l'issue de la 1ère partie,
- * Analyser les causes possibles des valeurs non conformes
 - * Définir leurs conséquences sur le comportement dynamique du véhicule
 - * Préciser les remèdes proposés pour remettre le véhicule en conformité.

4 – EVALUATION :

- 1ère partie : / 10 – installation de l'appareil de contrôle
/ 35 – Relevé des valeurs et analyse de la conformité
- 2ème partie : / 15 – Analyse des causes possibles des valeurs non conformes
/ 20 – Définition des conséquences
/ 20 – Remèdes proposés
/ 40 – Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Tr R01	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) : / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
/ 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
/ 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
/ 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
/ 10 – Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Tr R02	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) :
- / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 – Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Tr R02	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

1ère PARTIE : 2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 – OBJECTIF :

Le candidat doit être capable :

- 1 – de réaliser en autonomie et conformément aux prescriptions du constructeur, les contrôles et mesures demandés, en utilisant les appareils spécialisés, et d'annoncer des résultats validables.
- 2 – d'interpréter des résultats en indiquant les causes des défauts éventuels, les conséquences et en proposant les remèdes.

2 – DONNEES FOURNIES :

- Un véhicule équipé d'une suspension à gestion électronique.
- Un matériel de diagnostic des calculateurs XR25, TEP.....
- l'appareil de mesure des trains roulants et sa notice d'utilisation,
- le manuel de réparation relatif au véhicule,
- la fiche des valeurs caractéristiques,
- l'outillage d'appoint nécessaire.

3 – TRAVAIL A EFFECTUER :

1ère partie : * Contrôler la conformité du fonctionnement du système de gestion électronique de la suspension.

- * Remettre éventuellement en conformité le système. 12
- * Installer l'appareil de contrôle de la géométrie
- * Relever les valeurs caractéristiques du train roulant.

2ème partie : A partir du relevé fourni par le centre d'examen à l'issue de la 1ère partie,

- * Analyser les causes possibles des valeurs non conformes
- * Définir leurs conséquences sur le comportement dynamique du véhicule
- * Préciser les remèdes proposés pour remettre le véhicule en conformité.

4 – EVALUATION :

1ère partie : / 10 – installation de l'appareil de contrôle

/ 35 – Relevé des valeurs et analyse de la conformité

2ème partie : / 15 – Analyse des causes possibles des valeurs non conformes

/ 20 – Définition des conséquences

/ 20 – Remèdes proposés

/ 40 – Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Fre.1 à 6	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) :
- / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 – Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Fre.7	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

1ère PARTIE : 2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 – OBJECTIF :

En utilisant les appareils définis ci-après, le candidat doit être capable de déceler le dysfonctionnement au niveau du freinage sur un véhicule équipé d'un antiblocage de roues et d'en définir l'origine.

2 – DONNES FOURNIES :

- Un véhicule équipé d'un système ABS, ABR,
- Une valise de contrôle des calculateurs électroniques XR25, TEP.... spécifique à la marque du véhicule avec sa notice.
- Tous les matériels de contrôle électrique et électronique, oscilloscope, multimètre.....
- Un banc de freinage avec sa notice d'emploi et accessoires.
- Un contrôleur de pression de freinage,
- Un outillage classique de mécanicien réparateur d'automobiles.
- Un matériel de purge des freins, du liquide de frein,
- Un matériel de levage de véhicule,
- Le manuel de réparation du constructeur.

3 – TRAVAIL A EFFECTUER :

- Hiérarchiser les causes de panne,
- Définir la procédure de test et la justifier,
- Effectuer les contrôles,
- Exploiter les mesures et analyser les résultats,
- Localiser les organes défectueux et/ou les réglages à effectuer,
- Déterminer l'origine de la panne,
- Présenter et formuler vos analyses au jury.

4 – EVALUATION :

- / 20 – Définition et réalisation des contrôles.
- / 20 – Exploitation et analyse des mesures.
- / 35 – Identification des organes défectueux et/ou des réglages à effectuer.
- / 15 – Définition de l'origine de la panne.
- / 50 – Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Fre.7	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) :
- / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 – Qualité des réponses fournies au jury.